

CYCLE ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET DE LA VOIRIE

Mettre en oeuvre les obligations d'accessibilité

4 JOURS, 28 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : CY03

Objectifs de la formation

- Maîtriser les obligations réglementaires de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) pour les personnes handicapées
- Connaître l'outil d'Ad'AP
- Connaître et évaluer les solutions techniques pouvant être mobilisées
- Être en capacité de trouver les méthodes et solutions

Animée par

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Aménageur public ou privé ; Architecte ; Conducteur de travaux ; Toute personne impliquée dans la conception, le montage et l'exploitation de logements

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Module 1

Accessibilité des ERP : réglementation, diagnostic et amélioration

- Paris / 2 jours (14 heures)

- [Voir le détail de cette formation](#)

Module 2

Accessibilité de la voirie : réglementation, diagnostic et amélioration

- Paris / 1 jour (7 heures)

- [Voir le détail de cette formation](#)

Module 3

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos cycles sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les cycles sont déroulés en présentiel ou en classe virtuelle et étayés, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Accessibilité en pratique : comment trouver les bonnes solutions et méthodes

- Paris / 1 jour (7 heures)
- [Voir le détail de cette formation](#)